

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION SINOE® déchets LICENCE NIVEAU 3

IL EST RAPPELÉ QUE LES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES, COMPLÈTENT, SANS DÉRAGER, LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION SINOE® DÉCHETS.

PRÉSENTATION

Il est précisé aux UTILISATEURS du PORTAIL SINOE® déchets l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi :

Propriétaire et éditeur :

Conformément aux dispositions de l'article 6-I 1° de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 relative à la confiance dans l'économie numérique, l'éditeur de SINOE® déchets est l'Agence de la transition écologique (ADEME). Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) régi par les articles L.131-3 à L.131-7 et R.131-1 à R.131-26 du Code de l'environnement, ayant son siège social au :

20, avenue du Grésillé
BP 90406
49004 Angers Cedex 01
Tél. 02 41 20 41 20

inscrit au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309, représentée par son Président, Monsieur Sylvain WASERMAN, agissant en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le directeur de la publication : Le Directeur de la publication est Monsieur Sylvain WASERMAN, en qualité de représentant légal de l'ADEME.

La personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations est Monsieur Luc MORINIERE en qualité de Chef du service juridique.

Hébergeur : SINOE® déchets est hébergé sur les matériels de l'ADEME

DEFINITIONS

Les termes identifiés ci-après, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, auront les significations suivantes :

« **PORTAIL SINOE® déchets** », désigne le site web de l'ADEME constituant le portail au travers duquel une partie des INFORMATION(S) stockées dans la BASE SINOE® déchets sont accessibles à l'adresse (url) suivante : « www.sinoe.org ».

« **BASE DE DONNEES SINOE® déchets** » ou « **BASE SINOE® déchets** », désigne la ou les bases de données au sens de l'Article L.112-3 alinéa 2 du Code de la Propriété Intellectuelle, développée(s) à l'initiative et aux frais de l'ADEME, regroupant des INFORMATIONS relatives à la gestion des déchets en France.

« **SINOE® déchets** », désigne le PORTAIL SINOE® déchets et la BASE DE DONNEES SINOE® déchets de l'ADEME.

« **INFORMATION(S)** », désigne(nt) tout ou partie des informations (textes, chiffres, données, méthodologies de calculs, algorithmes, statistiques, notes, images, dessins, photographies, fichiers, lien, sans exhaustivité) contenues dans la BASE SINOE® déchets.

« **VISITEUR(S)** », désigne(nt) toutes personnes physiques ou morales strictement autorisées, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation, à accéder sans CODES D'ACCES aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

« **UTILISATEUR(S)** », désigne(nt) tous les LICENCIES, personnes physiques ou morales, qui grâce à leurs CODES D'ACCES, peuvent ainsi accéder aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets via le PORTAIL SINOE® déchets.

« **LICENCIE(S)** », désigne(nt) tout UTILISATEUR strictement autorisé, conformément aux Conditions Particulières d'Utilisation de sa LICENCE, à accéder aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

« **CONTRAT DE LICENCE** » ou « **LICENCE** », désigne les Conditions Générales d'Utilisation de SINOE® déchets, complétées des Conditions Particulières d'Utilisation, de leurs mises à jour, et/ou avenants éventuels.

« **CODES D'ACCES** », désigne(nt) l'identifiant et le mot de passe attribués par l'ADEME à chaque UTILISATEUR, lesquels lui permettent de s'identifier sur le PORTAIL SINOE® déchets.

« **PROFIL(S)** », désigne(nt) des modèles de paramétrages des COMPTES permettant à l'UTILISATEUR d'accéder aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets conformément à la LICENCE qui lui a été attribuée.

« **COMPTE** » désigne l'espace sécurisé mis à la disposition de l'UTILISATEUR sur le PORTAIL SINOE® déchets, lui permettant d'accéder, après s'être identifié par ses CODES D'ACCES, à toutes les données désignées par son PROFIL, ses CODES D'ACCES et ses DONNEES PERSONNELLES. Des droits spécifiques de gestion des données (ajout, modification, suppression, validation, etc.), sur un périmètre défini d'ACTEUR(S) et de SERVICE(S), peuvent compléter le paramétrage du COMPTE.

« **DONNEES PERSONNELLES** », désigne(nt) celles des informations se rapportant à une personne physique qui peut être identifiée, directement (exemple : nom et prénom) ou indirectement (exemple : par un numéro de téléphone, une adresse postale ou courriel).

« **COOKIE(S)** » désignent les informations relatives à la navigation sur le site web stockées sur votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) dans un fichier. Ils sont utilisés pour envoyer des informations à votre navigateur et permettre à ce navigateur de renvoyer des informations au site web (par exemple un identifiant de session ou le choix d'une langue).

Seul l'émetteur d'un cookie peut lire ou modifier les informations qui y sont contenues.

Il existe différents types de cookies :

- des cookies de session qui disparaissent dès que vous quittez le site web ;
- des cookies permanents qui demeurent sur votre terminal jusqu'à expiration de leur durée de vie ou jusqu'à ce que vous les supprimiez à l'aide des fonctionnalités de votre navigateur.

« **ORGANISME(S)** » désigne(nt) les entreprises, collectivités, établissements publics, bureaux d'études, universités, etc. qui peuvent intervenir dans le dispositif d'observation des déchets.

« **ACTEUR** », désigne un EPCI ou une entreprise de gestion des déchets maître d'ouvrage et/ou exploitant d'un/plusieurs SERVICE(S).

« **SERVICE** » désigne une installation ou une activité de gestion des déchets (collecte de déchets, déchèterie, installation d'élimination ou de traitement des déchets, ...).

« **DONNÉE(S) ADMINISTRATIVE(S)** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données distinctives d'un ACTEUR ou d'un SERVICE.

« **DONNÉE(S) INDIVIDUELLE(S) FLUX DE COLLECTE** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données de flux de déchets collectés par un SERVICE de collecte ou de déchèterie.

« **DONNÉE(S) INDIVIDUELLE(S) FLUX DE TRAITEMENT** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données de flux de déchets traités par un SERVICE d'élimination ou de traitement de déchets.

« **DONNÉE(S) INDIVIDUELLE(S) COUTS DE GESTION** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données de coûts de gestion des déchets (Matrice des Coûts®, cadre des coûts de la prévention...) d'un ACTEUR de type EPCI à fiscalité propre.

« **STATISTIQUE(S) TERRITORIALE(S)** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux DONNÉES INDIVIDUELLES FLUX et COUTS agrégées aux échelles nationale, régionale et départementale et ne permettant pas d'identifier des DONNÉES INDIVIDUELLES.

« **ADMINISTRATEUR(S)** », désigne(nt) les UTILISATEURS auxquels ont été confiées explicitement par écrit, sous la forme d'une fiche de poste pour le personnel de l'ADEME ou d'un marché pour le personnel sous-traitant, des tâches ayant trait aux évolutions, la surveillance, l'administration et la maintenance du PORTAIL SINOE® déchets et de la BASE DE DONNÉES SINOE® déchets.

PREAMBULE

L'ADEME a pris l'initiative de la production de la BASE SINOE® déchets (**S**ystème d'**I**nformation et d'**O**bservation de l'**E**nvironnement - SINOE® déchets) qui couvre l'ensemble du territoire français et permet aux ORGANISMES publics et privés concernés par la gestion des déchets d'accéder à des INFORMATIONS sur le domaine.

L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux ACTEURS de la gestion des déchets des enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'ORGANISMES délégués conformément aux Conditions Générales de Collecte de Données (CGCD).

Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux ORGANISMES partenaires à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.

L'ADEME rend accessible les INFORMATIONS contenues dans la BASE SINOE® Déchets au travers du PORTAIL SINOE® déchets, accessible via internet. Les INFORMATIONS contenues dans la BASE SINOE® Déchets peuvent être valorisés sur d'autres sites de l'ADEME ou les sites d'ORGANISMES concernés par la gestion des déchets.

Il est précisé que les équipements (ordinateurs, téléphone, logiciels, moyens de télécommunication ...) permettant l'accès au PORTAIL SINOE® déchets et à certains de ses services sont à la charge exclusive des UTILISATEURS, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

D'une manière générale, l'accès au PORTAIL SINOE® déchets ne comportent aucune obligation accessoire (que ce soit, sans exhaustivité, des prestations de services, la fourniture de matériels, de conseils ...).

Les présentes constituent les Conditions Particulières d'Utilisation pour les LICENCIÉS ayant au préalable agréé les Conditions Générales d'Utilisation du PORTAIL SINOE® déchets.

Les présentes Conditions Particulières d'Utilisation identifient les conditions de la LICENCE ayant pour objet d'autoriser les UTILISATEURS, à accéder aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets, dans les conditions énoncées ci-après.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1. OBIET

L'objet des présentes est de définir les Conditions Particulières d'Utilisation par les LICENCIES des INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

L'ADEME accorde, par les présentes, aux LICENCIES un accès :

- Accès aux DONNEES ADMINISTRATIVES pour les données publiques relatives aux ACTEURS et SERVICES ;
- Accès aux STATISTIQUES TERRITORIALES ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES FLUX DE COLLECTE ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES COUTS DE GESTION ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES FLUX DE TRAITEMENT d'un périmètre défini d'ACTEUR(S) et de SERVICE(S).

Ce périmètre d'INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets et accessible aux LICENCIES, sera défini comme « **INFORMATIONS de niveau 3** » dans les présentes Conditions Particulières d'Utilisation.

ARTICLE 2. ACCES AUX INFORMATIONS

2.1

L'UTILISATEUR, agissant en son nom personnel et, le cas échéant, au nom et pour le compte de la personne morale qu'il représente, s'engage à respecter les termes des présentes, précisant les Conditions Particulières d'Utilisation des INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

Lors de leurs inscriptions, les UTILISATEURS s'engagent à fournir des informations vraies, exactes et complètes et s'engagent à les tenir à jour, sans délais.

Dans l'hypothèse où les UTILISATEURS fourniraient des informations fausses, inexactes, périmées et/ou incomplètes, l'ADEME se réserve le droit de suspendre ou de résilier leur LICENCE ou de refuser, immédiatement et pour l'avenir, l'accès à tout ou partie des INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

2.2

Le consentement des UTILISATEURS à la LICENCE s'exprime par la validation de la fenêtre d'acceptation lors de la procédure de connexion au SINOE® déchets.

ARTICLE 3. DROITS & OBLIGATIONS DU LICENCIE

D'une manière générale, les UTILISATEURS, en fonction des droits qui leurs sont concédés par l'ADEME, s'engagent à utiliser et exploiter les INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets uniquement dans le cadre défini au sein des présentes conditions particulières et de leur COMPTE.

L'ADEME consent aux UTILISATEURS qui l'acceptent, une LICENCE mondiale, non-exclusive, personnelle, non-transférable, d'une durée déterminée, visant la consultation, l'extraction, la réutilisation et à la transmission à un tiers, à titre non commercial ou commercial, des INFORMATIONS strictement identifiées dans les présentes conditions particulières.

Concernant les droits d'auteur, l'ADEME consent aux UTILISATEURS, à titre non commercial ou commercial, le droit de reproduire tout ou partie des INFORMATIONS strictement

identifiées dans les présentes conditions particulières, sur tous supports, actuels ou futurs, ainsi que le droit de les adapter et le droit de les représenter et de les diffuser, sous réserve d'indiquer la mention « Source ADEME » sur tous supports ainsi créés.

Enfin, le LICENCIE s'engage, sur demande de l'ADEME, à informer l'ADEME de l'ensemble des travaux réalisés à partir de ces INFORMATIONS, en lui transmettant notamment les supports de communication écrite et/ou orale éventuels.

Cette LICENCE, accordée à un UTILISATEUR, vise les INFORMATIONS de niveau 3 issues de la BASE SINOE® déchets.

ARTICLE 4. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ADEME est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant tant sur la structure que sur le contenu du PORTAIL SINOE® déchets ainsi que sur les questionnaires, matrices de coûts, cadre des coûts de la prévention et d'une manière générale l'ensemble du matériel et des écrans de collecte élaborés par l'ADEME de manière spécifique et adaptés à l'organisation et à la mise à jour de la BASE SINOE® déchets. La BASE SINOE® déchets, dont l'ADEME est le producteur, est protégée par les dispositions des Articles L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits concédés aux UTILISATEURS n'impliquent aucun transfert de propriété sur un quelconque des droits détenus par l'ADEME. Sont notamment visés (sans exhaustivité) les droits relevant des droits d'auteurs (y compris sur les logiciels), des droits Sui Generis (Article L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle), des droits afférents aux signes distinctifs, aux dessins et modèles, aux brevets, aux inventions, au savoir-faire, aux noms de domaine et aux droits à l'image des biens et des personnes.

Les UTILISATEURS s'engagent également à ne pas utiliser les INFORMATIONS de manière à porter atteinte aux droits de l'ADEME et s'engagent à ce que cette utilisation ne constitue pas notamment un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale et/ou de parasitisme.

Les UTILISATEURS s'engagent à respecter et faire respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de l'ADEME (les mentions relatives à la titularité des droits comprises) et s'engagent également à informer l'ADEME, sans délai, d'une quelconque atteinte et/ou infraction dont ils auraient connaissance.

ARTICLE 5. MODALITÉS FINANCIÈRES

La présente LICENCE est concédée à titre gratuit. Les modalités financières pourront être modifiées conformément aux dispositions de l'Article 9.3 ci-après relatif aux modifications de la LICENCE.

ARTICLE 6. CODES D'ACCÈS & RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES

6.1 CODES D'ACCÈS

Les CODES d'ACCÈS permettent aux UTILISATEURS de s'identifier, de se connecter au PORTAIL SINOE® Déchets et de pouvoir consulter tout ou partie des INFORMATIONS de la BASE SINOE® Déchets en fonction des droits qui leur sont conférés selon leur COMPTE.

Ces CODES D'ACCÈS sont personnels et confidentiels. De ce fait, les UTILISATEURS sont individuellement responsables de l'utilisation de leurs CODES D'ACCÈS.

Ces CODES D'ACCÈS peuvent être modifiés en ligne par l'ADEME à leurs demandes.

Toute connexion au PORTAIL SINOE® déchets et/ou transmission de données effectuées nécessitant l'identification de l'UTILISATEUR avec ses CODES D'ACCES, sera réputée avoir été effectuée par cette dernière.

Les UTILISATEURS s'engagent à conserver leurs CODES D'ACCES secrets et s'interdisent de les divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers.

Dans ce contexte, les UTILISATEURS doivent s'assurer, à l'issue de chaque session, qu'elles sont bien déconnectées.

En cas de perte, de vol et/ou de divulgation accidentelle de leurs CODES D'ACCES, les UTILISATEURS doivent en informer par courriel et sans délai, l'ADEME, laquelle procédera à l'annulation des CODES D'ACCES des UTILISATEURS. Ces dernières recevront alors un nouveau mot de passe.

Toute perte, vol, détournement et/ou utilisation non autorisée des CODES D'ACCES et leurs conséquences relèvent de la responsabilité des UTILISATEURS.

6.2 RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES

L'ADEME s'engage à conserver les données personnelles des UTILISATEURS et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

Il est ainsi précisé que les informations à caractère personnel adressées par les UTILISATEURS sont destinées exclusivement aux services de l'ADEME. Les données personnelles des UTILISATEURS sont conservées par l'ADEME à des fins d'archivage interne et pour permettre à l'ADEME d'améliorer la qualité de ses prestations au bénéfice des UTILISATEURS et ne peuvent être communiquées qu'à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

En application des dispositions de la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi N°2004-801 du 7 août 2004, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque UTILISATEUR dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Chaque UTILISATEUR peut exercer ce droit en ligne à tout en écrivant par courriel au Correspondant Informatique et Liberté « CNIL » de l'ADEME, à l'adresse suivante : cnil@ademe.fr

ARTICLE 7. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder secrets les informations échangées à l'occasion de la négociation et la souscription de la présente LICENCE, sauf demande expresse des autorités administratives et/ou judiciaires ou accord explicite et préalable de l'autre partie. De ce fait, chaque partie s'engage à traiter ces informations avec le même soin qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles et à ne pas les divulguer et/ou exploiter de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 8. REGLES D'USAGE DE L'INTERNET & LIMITATION DE RESPONSABILITE

8.1 REGLES D'USAGE

L'ADEME s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation des INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets conformément aux règles d'usages de l'Internet.

Le PORTAIL SINOE® déchets est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle de l'ADEME et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du PORTAIL SINOE® Déchets.

Les interventions de maintenance pourront être effectuées sans que les UTILISATEURS aient été préalablement avertis.

Les UTILISATEURS déclarent connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaissent que :

- L'utilisation du PORTAIL SINOE® déchets se fait à leurs risques et périls. Le PORTAIL SINOE® déchets leur est accessible "en état" et en fonction de sa disponibilité ;
- Tout matériel téléchargé par eux ou obtenu de toute autre manière lors de l'utilisation du PORTAIL SINOE® déchets, l'est à leurs risques et périls. Ils sont seuls responsables des dommages subis par leurs ordinateurs et/ou de toute perte de données consécutives au téléchargement de ce matériel et/ou à la consultation du PORTAIL SINOE® déchets ;
- Il leur appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus ;
- Ils sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font des INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets et, en conséquence, l'ADEME ne saurait être tenue responsable de dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces INFORMATIONS ;
- Ils sont seuls responsables de l'utilisation du contenu des sites ayant un lien hypertexte avec le PORTAIL SINOE® déchets, l'ADEME déclinant toute responsabilité quant à ces contenus ;
- Ils ont connaissance de la nature de l'Internet, en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets ;
- La divulgation de leurs CODES D'ACCES ou d'une manière générale de toute information confidentielle engage la responsabilité des UTILISATEURS conformément aux dispositions de la LICENCE ;
- Il leur appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de leurs équipements leur permettent la consultation les INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets ;
- Mettre en place et faire évoluer, le cas échéant, les systèmes de contrôle adaptés pour éviter toute divulgation des INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets et en particulier pour éviter l'utilisation illicite ou contraire à la présente LICENCE de tout ou partie des INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit ;
- Informer l'ADEME dès la connaissance d'infraction ou de tentative d'infraction et en particulier de toute utilisation illicite et/ou non-contractuelle des INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets et ce quel que soit le mode de diffusion utilisé, ainsi que la perte, le vol et/ou la divulgation des CODES D'ACCES.

8.2 LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'ADEME ne peut donner aucune garantie de fiabilité, véracité, exhaustivité, pertinence quant à l'ensemble des INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets, qu'elles soient fournies par l'ADEME ou par un ORGANISME.

L'accès aux INFORMATIONS issues dans BASE SINOE® déchets ne saurait à lui seul être assimilée, de quelque façon que ce soit, à un conseil spécifique ou à une aide à la décision afin d'effectuer une transaction ou de prendre une décision.

Chaque UTILISATEUR reconnaît, en conséquence, utiliser les INFORMATIONS issues dans BASE SINOE® déchets à ses seuls risques et périls et dans les limites des droits conférés par les présentes.

De ce fait, l'ADEME ne saurait être tenue pour responsable du préjudice ou du dommage pouvant résulter de l'utilisation des INFORMATIONS issues dans BASE SINOE® déchets.

De même, l'ADEME décline toute responsabilité en ce qui concerne le contenu, le fonctionnement, les services proposés et l'accès des sites web édités par des tiers et accessibles depuis le PORTAIL SINOE® déchets (via des liens hypertextes, ou appels de webservices).

ARTICLE 9. DUREE & RESILIATION

9.1 DUREE

L'entrée en vigueur de la LICENCE interviendra à compter de la date de validation de la fenêtre d'acceptation telle que définie à l'article 2.2

La LICENCE est accordée pendant une période d'un (01) an à compter de l'entrée en vigueur telle que définie ci-dessus. Elle sera ensuite reconduite tacitement pour une (01) année complète sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis d'un (01) mois, par tous moyens manifestant l'expression du consentement.

9.2. RESILIATION

La présente LICENCE pourra être résiliée par l'une des Parties, en cas de violation et/ou d'inexécution, même partielle, par l'autre ("PARTIE Défaillante") d'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes.

La LICENCE sera alors résiliée de plein droit, quinze (15) jours calendaires après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée, en tout ou partie, sans effet pendant ce délai, à moins que dans ce délai, la PARTIE Défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la PARTIE Défaillante de remplir les obligations contractées en vertu des présentes jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels l'autre pourrait prétendre du fait de la violation et/ou inexécution susvisée.

9.3 MODIFICATIONS

A toutes fins utiles, il est précisé que l'ADEME disposera discrétionnairement du droit de modifier, à tout moment, les conditions particulières de la présente LICENCE.

Dans ce cadre, l'ADEME s'engage à informer l'UTILISATEUR, un (01) mois avant la mise en place des nouvelles conditions.

Dans l'absence de réponse de la part de l'UTILISATEUR dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification envoyée par l'ADEME, l'accord de la l'UTILISATEUR sera réputé acquis.

En cas de refus explicite et par écrit des nouvelles conditions et au terme du délai d'un (01) mois mentionné ci-avant, l'ADEME résiliera la LICENCE conclue avec l'UTILISATEUR.

9.4 TERME DE LA LICENCE

Nonobstant l'expiration ou la résiliation des présentes, les stipulations notamment contenues au sein des Articles 3, 4, 6, 7 et 8 demeureront en vigueur.

ARTICLE 10. LITIGES

La LICENCE est soumise au droit français.

Tout litige ou différend pouvant naître quant à l'interprétation, l'exécution, la résiliation et/ou la validité des présentes et/ou de ses suites, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification adressée par l'une des parties à l'autre partie, donnera lieu à la saisie du tribunal compétent.

ARTICLE 11. DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une quelconque des dispositions des présentes était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres dispositions resteraient en vigueur.

Les relations contractuelles entre l'ADEME et les LICENCIES sont régies par les seules dispositions des présentes complétées le cas échéant des conditions particulières.